

**FICHE DE SUIVI
DES INTENTIONS DE POURSUITE DE
SCOLARITÉ**
à l'issue de la
CLASSE DE QUATRIÈME

Cachet de l'établissement

*Ce document est accompagné d'une note d'information en page 2***IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE**

Nom et prénom de l'élève :
Numéro d'identification de l'élève :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Date de naissance :
Classe : Division :
LV1 : LV2 : Option latin : oui non
Adresse du représentant légal : Ville :
Code postal : N° de Tél. :

1^{er} SEMESTRE ou 2^e TRIMESTRE**DEMANDE DU REPRÉSENTANT LÉGAL**

Nous souhaiterions pour la rentrée prochaine une poursuite de scolarité en :
(Cochez la case de votre choix)

 3^e générale 3^e prépa-métiers

Date et signature du ou des représentant(s) légal(aux) :

À remettre à l'établissement pour le :

OBSERVATIONS DU CONSEIL DE CLASSE

La quatrième n'étant pas un palier d'orientation, cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation.

Date et signature du principal :

2^e SEMESTRE ou 3^e TRIMESTRE**DEMANDE DU REPRÉSENTANT LÉGAL**

Nous demandons pour la rentrée prochaine une poursuite de scolarité en :
(Cochez la case de votre choix)

 3^e générale 3^e prépa-métiers

Date et signature du ou des représentant(s) légal(aux) :

À remettre à l'établissement pour le :

OBSERVATIONS DU CONSEIL DE CLASSE SUR LE CHOIX DU REPRÉSENTANT LÉGAL

La quatrième n'étant pas un palier d'orientation, cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation.

Date et signature du principal :

Poursuite de scolarité à l'issue de la classe de 4^e

Notice aux représentants légaux

Votre enfant est actuellement **en classe de quatrième**.

Cette fiche de suivi vous permet de formuler vos demandes pour la suite de scolarité de votre enfant après la classe de 4^e et permet à l'établissement de vous communiquer, en retour, ses recommandations.

LES CHOIX POSSIBLES APRÈS LA QUATRIÈME

Le représentant légal choisit le type de classe de troisième ¹ :

► 3^e générale

La 3^e générale permet aussi bien une orientation vers la voie générale et technologique que vers la voie professionnelle, en fonction du projet de votre enfant.

► 3^e prépa-métiers

Cette classe s'adresse à des élèves volontaires qui souhaitent découvrir puis explorer plusieurs métiers pour construire leur projet d'orientation vers la voie professionnelle ou par l'apprentissage. Comme en 3^e générale, les enseignements visent l'acquisition de la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Le choix du type de 3^e appartient au représentant légal. Pour être admis dans les classes de **3^e prépa-métiers**, vous devrez renseigner un dossier spécifique au troisième trimestre afin qu'il puisse être examiné. La décision **d'admission** est prononcée par le directeur académique des services de l'éducation nationale.

Conseil et accompagnement

Le **professeur principal** de la classe votre enfant, le **psychologue de l'éducation nationale**, le chef d'établissement ou son adjoint, le conseiller principal d'éducation (CPE), sont à vos côtés pour répondre à vos questions tout au long de la procédure d'orientation.

¹ Décret n° 2019-176 du 7-3-2019 relatif à la classe de troisième dite « prépa-métiers »